

Précarité, pauvreté et taille des ménages

Christophe ZAEPFEL

Université de Bordeaux

Au niveau des départements de France métropolitaine, l'étude d'indicateurs de précarité ou de pauvreté tels que le poids des bénéficiaires du RSA, le taux de pauvreté ou le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation¹ fait ressortir trois zones nettement défavorisées : le Nord du pays, la Seine-Saint-Denis et le Bassin méditerranéen. Cette géographie de la pauvreté est nette, et n'a rien d'une tendance nouvelle. Le fait que les espaces concentrant les difficultés soient aussi clairement identifiables, de surcroît depuis un certain temps, interpelle forcément et pose la question du maintien de la pauvreté dans une société d'abondance comme la nôtre.

Cette problématique deviendrait encore plus prépondérante s'il s'avérait que la pauvreté s'accompagne de comportements démographiques particuliers. L'étude de la corrélation entre taille des ménages et précarité/pauvreté doit ainsi nous éclairer sur un enjeu important : si les populations connaissant le plus de difficultés socio-économiques étaient également celles dont les ménages sont les plus importants en termes de taille et surtout de nombre d'enfants, les perspectives concernant la pauvreté dite « structurelle » et la reproduction des difficultés socioéconomiques de génération en génération apparaîtraient peu engageantes. Le retard scolaire, notamment, est lié au niveau de vie² du ménage, étant presque trois fois plus important pour les enfants appartenant à un ménage situé dans le premier quintile de niveau de vie que pour ceux dont le ménage se situe dans le cinquième quintile selon les travaux de l'Insee (Murat, 2009). L'économiste Éric Maurin (Maurin, 2004) ajoute que les « *enfants de familles pauvres ou exposées aux problèmes d'intégration sont condamnés à interagir avec un voisinage où l'échec scolaire est la règle* ». Se posent donc ici également des problèmes d'effet de pair, et, de façon plus large, de perception de l'avenir, dans un environnement social où une certaine défiance vis-à-vis de la société est installée.

¹ « Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans » (définition Insee).

² Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage (définition Insee).

Les différentes approches de la pauvreté

Deux approches sont généralement utilisées pour qualifier et mesurer la pauvreté : l'approche dite de la pauvreté « absolue » et celle de la pauvreté « relative ». La première prévaut au niveau international, étant très appropriée pour les pays en développement, bien qu'en usage également au Canada et aux États-Unis. Pour l'Organisation des Nations unies (ONU), est considéré comme en état de pauvreté absolue l'individu n'ayant pas les moyens d'accéder à un éventail de biens nécessaires à sa survie : nourriture, vêtements, logement, etc. (ONU, 1995). Pour l'ensemble du monde, la valeur monétaire limite au-dessous de laquelle il est jugé impossible de se procurer ce minimum vital est fixée à 1,25 \$ américain par jour. En 2008, environ 22 % de l'ensemble de la population mondiale vivaient sous ce seuil.

Dans la plupart des pays développés, c'est l'approche relative qui est privilégiée. Sont considérés comme pauvres les individus dont les ressources pécuniaires ou les conditions de vie sont inférieures à un certain seuil, calculé sur la base d'une distribution en population générale. La méthode la plus souvent employée est celle du seuil de pauvreté. On considère ainsi comme pauvres les personnes vivant dans un ménage au sein duquel le revenu par unité de consommation (UC) est inférieur à 50 ou 60 % du revenu médian par unité de consommation. Toujours dans le registre relatif, citons également l'étude des déciles de revenus, ou encore les scores en conditions de vie.

L'approche relative revient de manière générale à évaluer la situation des moins favorisés au regard de celle du reste de la population, et consiste donc plus à mesurer les inégalités que la pauvreté en elle-même. Une troisième approche, évoquée notamment par le sociologue Julien Damon (Damon, 2012), constitue en quelque sorte un entre-deux : l'approche administrative. Est ici considérée comme pauvre toute personne bénéficiant d'une aide dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté (*minima* sociaux), et dont les revenus sont donc situés en-dessous d'un seuil jugé minimum, dont le montant varie selon le type d'aide et la configuration du ménage.

Les sources sur le lien entre pauvreté et taille du ménage

Dans l'idéal, pour étudier le lien entre pauvreté et taille du ménage, on suivrait les individus tout au long de leur vie, en ayant connaissance de leurs revenus, de la structure de leur ménage d'appartenance et d'éléments contextuels, comme le coût de la vie. Ainsi, on aurait des éléments objectifs qui permettraient de déterminer la situation de pauvreté. Un tel dispositif est bien évidemment impossible à mettre en place, pour des raisons de respect de la vie privée, mais aussi de coût.

Les enquêtes de suivi offrent des perspectives un peu limitées quant à notre problématique, notamment quand on souhaite l'aborder à une échelle infranationale. De surcroît, les effectifs concernés sont faibles et les résultats par conséquent difficiles à extrapoler. Dès lors, d'autres solutions sont à explorer et, dans le cas français, il convient de prendre les données du recensement de la population en considération, afin de mesurer quels pourraient être leurs éventuels apports.

Comme nous l'avons vu, trois critères ressortent pour la mesure de la pauvreté : les conditions de vie, les revenus et le fait de bénéficier ou non des *minima* sociaux. Les informations sur les conditions de vie sont peu nombreuses dans les données du recensement français, tandis que les informations sur les revenus et la perception de *minima* sociaux en sont absentes. Les variables type d'activité, niveau de diplôme, temps de travail et secteurs d'activité économique peuvent, de façon plus ou moins partielle, renseigner sur une éventuelle situation de vulnérabilité socio-économique du ménage. Néanmoins, quelles que soient la variable et les modalités que l'on pourrait choisir, le lien avec la pauvreté telle qu'elle a été définie à travers les trois approches présentées plus haut demeurerait assez flou.

Le recours aux données de l'Enquête Budget de famille

Toutefois, le recensement comporte un ensemble de variables (âge, sexe, diplôme, Profession et catégorie sociale, type d'activité, temps de travail, secteur d'activité) qui, combinées les unes avec les autres, pourraient donner une idée relativement fiable des ressources des personnes. Ces variables sont mises en lien avec des mesures du revenu dans diverses sources nationales, dont les micro-données sont disponibles. Bien que les effectifs concernés soient faibles, et ne permettent pas de désagrégrations géographiques fines, il est cependant possible d'estimer un revenu pour les différentes combinaisons de modalités de ces variables. L'enquête Budget de famille 2006 a ici été retenue car elle a l'avantage de considérer toutes les formes de ressources dont un ménage peut bénéficier, y compris les revenus de l'épargne, les prestations sociales ou les transferts informels, bien que la non-réponse y soit apparemment non négligeable pour certaines questions.

On vérifie, tout d'abord, à partir des données de l'enquête, la réalité de la relation entre niveau de revenu et caractéristiques des personnes disponibles à la fois dans l'enquête et dans le recensement. Il est alors possible, sur la base de ces caractéristiques, dans la logique de la méthode dite des « petits domaines », d'affecter un revenu estimé à chaque personne des fichiers individuels de recensement en âge d'en disposer de façon autonome. Cela conduit à estimer un revenu par unité de consommation, pour chaque ménage des fichiers individuels de recensement, en utilisant leur composition.

Une vérification territoriale est alors possible en étudiant, pour les 3 689 cantons-ou-villes¹ de France métropolitaine, la corrélation entre la répartition ainsi estimée des ménages par tranches de revenu par unité de consommation et les déciles de distribution des ressources monétaires par unité de consommation mesurées à partir de la source fiscale. Le seuil choisi pour définir les ménages « pauvres » est de 10 500² € par an : la proportion estimée de ménages se trouvant sous cette valeur de niveau de vie est de 14,6 %. Pour l'ensemble des

¹ Par opposition au canton électoral, le canton-ou-ville (ou pseudo-canton) correspond au regroupement d'une ou plusieurs communes entières.

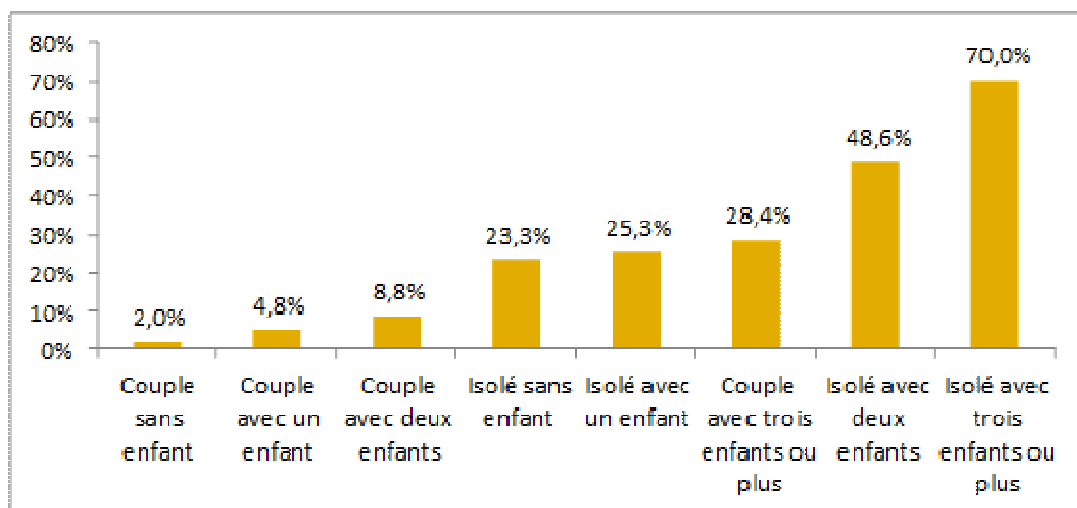
² Cette valeur du seuil de pauvreté correspond à 60 % de la médiane de 2006 (environ 880 €) multiplié par 12 pour avoir une dimension annuelle. La valeur est arrondie à 10 500 €.

cantons-ou-villes, le coefficient de corrélation obtenu entre la proportion de ménages « pauvres » et le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation¹ est $-0,83$ ***². Le lien apparaît donc très solide.

Lien entre pauvreté et taille des ménages : premiers résultats

Le premier résultat porte sur les proportions des différents types de ménages considérés comme pauvres selon nos critères, pour l'ensemble de la France métropolitaine (figure 1). En moyenne, 14,6 % des ménages présentent un revenu par unité de consommation inférieur à 10 500 €, selon la méthodologie présentée plus haut. Les disparités sont néanmoins très importantes suivant la configuration des ménages : les ménages monoparentaux et les grands ménages sont plus concernés par les faibles revenus que les autres. Ainsi, sur dix ménages composés d'un isolé avec trois enfants ou plus, sept sont considérés comme « pauvres » selon nos critères. Les ménages constitués d'un couple et de trois enfants ou plus sont également beaucoup plus souvent « pauvres » que les ménages constitués d'un couple avec un ou deux enfants.

FIGURE 1 : PROPORTIONS ESTIMÉES DES NIVEAUX DE VIE INFÉRIEURS À 10 500 € PAR TYPE DE MÉNAGES - FRANCE MÉTROPOLITAINE, 1^{ER} JANVIER 2008



Sources : Insee-Recensement rénové de la population, Enquête Budget de famille
Traitement : Christophe Zaepfel.

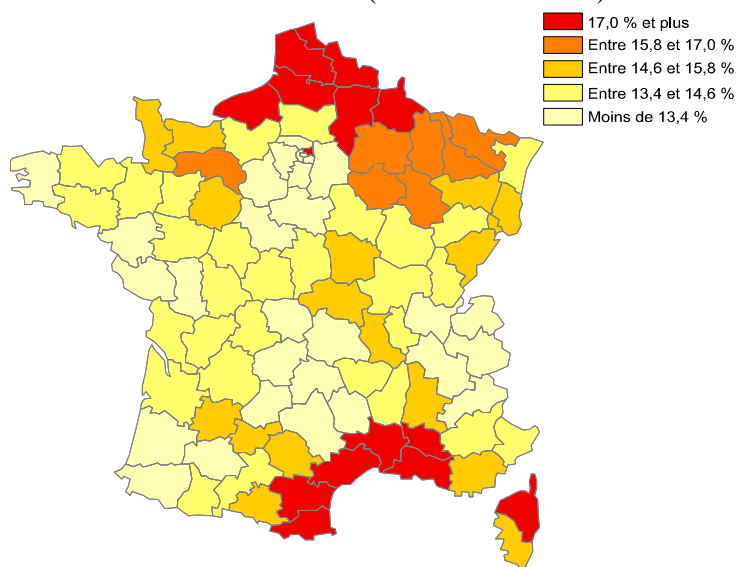
Les proportions estimées de ménages pauvres (figure 2) sont particulièrement importantes dans la partie nord du pays, et notamment dans le Nord (20,3 %), le Pas-de-Calais (19,2 %), la Seine-Saint-Denis (19,1 %) et les Ardennes (19,0 %). Elles sont également

¹ Le revenu fiscal par unité de consommation, par opposition au niveau de vie dont la valeur calculée à partir des données EBC se rapproche, ne prend pas en compte la redistribution.

² Coefficient de corrélation de Bravais-Pearson ; les trois étoiles correspondent à un risque d'erreur de 0,01.

nettement supérieures à la moyenne dans certains départements du Bassin méditerranéen tels que les Pyrénées-Orientales, l'Aude et le Gard. À l'inverse, le poids des ménages « pauvres » est faible en Île-de-France (en exceptant la Seine-Saint-Denis), dans les régions alpines et le Massif central. Le coefficient de variation de l'indicateur est de 0,17¹.

FIGURE 2 : PROPORTIONS ESTIMÉES DE MÉNAGES PAUVRES SELON LE DÉPARTEMENT DE FRANCE MÉTROPOLITAINE (1^{ER} JANVIER 2008)



Sources : Insee-RRP, EBF.

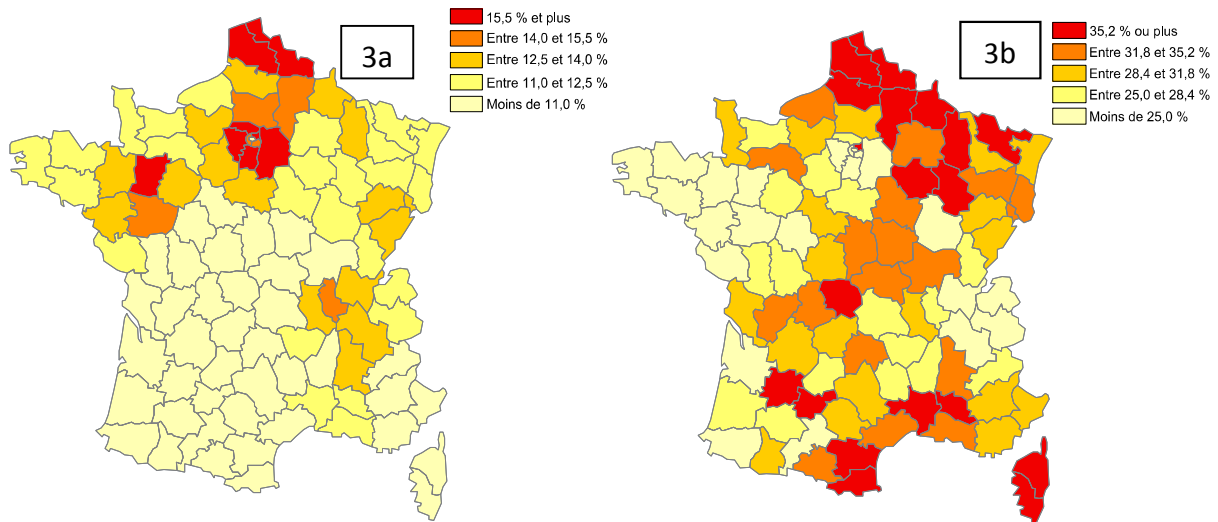
Traitement : Christophe Zaepfel - Réalisé avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr/>).

Ménages de grande taille et pauvreté

En moyenne, 12,5 % de la population des ménages vit au sein d'un ménage constitué d'un couple et de trois enfants ou plus (figure 3a). Les proportions sont particulièrement élevées en banlieue de Paris et dans la Région Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, près de 21 % des habitants vivent dans un tel ménage. Les proportions sont également supérieures à 16 % dans le Nord et le Pas-de-Calais. De surcroît, plus de 36 % de ces ménages sont en situation de pauvreté dans les départements cités (figure 3b), contre 28 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Dans la plupart des départements situés dans la moitié sud du pays, les grands ménages constitués d'un couple avec enfants ne sont pas surreprésentés, mais sont en revanche plus concernés par la pauvreté que la moyenne : c'est notamment le cas dans l'Aude, la Haute-Corse, les Pyrénées-Orientales ou le Lot-et-Garonne. Le coefficient de variation de l'indicateur est de 0,23.

¹ Celui-ci correspond à l'écart type des proportions de ménages pauvres selon le type rapporté à la proportion moyenne de ménages pauvres.

FIGURES 3A ET 3B : PROPORTIONS DE PERSONNES VIVANT DANS DES MÉNAGES CONSTITUÉS D'UN COUPLE AVEC TROIS ENFANTS OU PLUS (3A) ET POIDS DES « PAUVRES » PARMIS CES MÉNAGES (3B) SELON LE DÉPARTEMENT DE FRANCE MÉTROPOLITAINE - 1^{ER} JANVIER 2008



Sources : Insee-RRP, EBF.

Traitement : Christophe Zaepfel - Réalisé avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr/>).

La pauvreté des grands ménages constitués d'un couple avec enfants apparaît dans l'ensemble fortement corrélée au niveau de pauvreté globale (cf. figure 2). De même, pour l'ensemble des départements de France métropolitaine, le coefficient de corrélation entre proportion de ménages monoparentaux avec deux enfants ou plus définis comme « pauvres » et taux de pauvreté¹ est de + 0,42 *** ; substituant le premier décile de niveau de vie au taux de pauvreté, la valeur de r est de - 0,43 ***. Le lien est donc marqué et significatif.

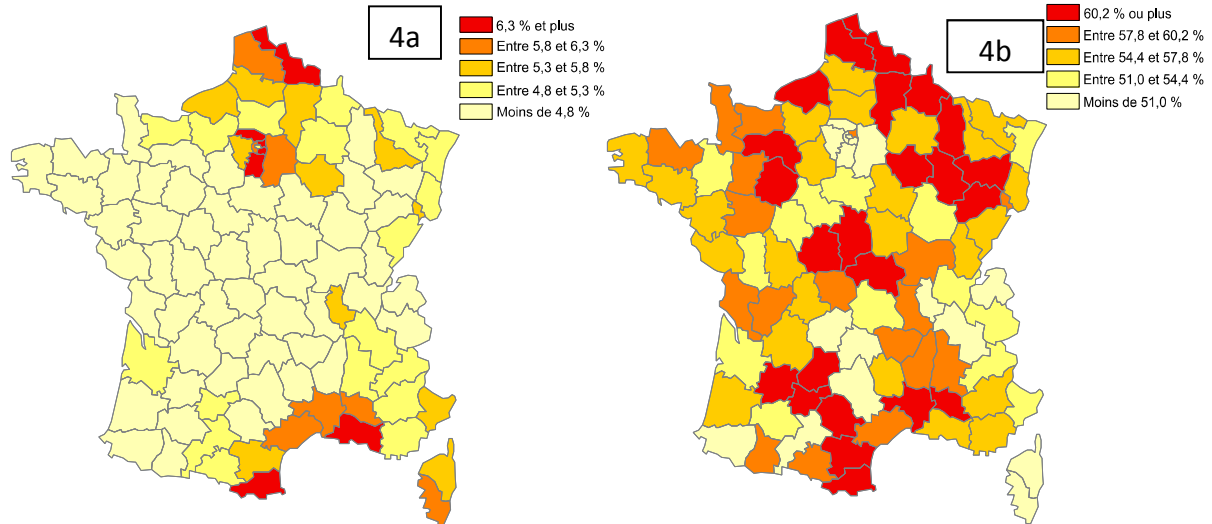
Les ménages monoparentaux comptant deux enfants ou plus regroupent, quant à eux, 5,3 % de la population des ménages. Leur poids est de près de 9 % en Seine-Saint-Denis (figure 4a). Il est également supérieur à 7 % dans les Bouches-du-Rhône, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise. Dans le Nord, le Pas-de-Calais et les Pyrénées-Orientales, la valeur est comprise entre 6 et 7 %. Dans ces trois derniers départements, plus de 60 % des ménages monoparentaux de grande taille sont considérés comme « pauvres », contre 54 % en moyenne (figure 4b). Les proportions sont également supérieures à 60 % dans des départements comme l'Orne, le Tarn, l'Allier ou le Lot-et-Garonne, où les ménages monoparentaux de grande taille sont de plus surreprésentés. Le coefficient de variation de l'indicateur est de 0,11.

Ainsi, comme pour les couples vivant avec au moins trois enfants, la pauvreté des grands ménages monoparentaux est très corrélée à la pauvreté globale des départements (cf. figure 2) : le coefficient de corrélation entre proportion de ménages monoparentaux avec deux

¹ « Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) [...] Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population » (définition Insee). Est ici considéré le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

enfants ou plus « pauvres » et taux de pauvreté pour l'ensemble des départements de France métropolitaine est de + 0,76 *** ; substituant le premier décile de niveau de vie au taux de pauvreté, la valeur de r est de - 0,76 ***. Le lien est donc très marqué et très significatif.

FIGURES 4A ET 4B : PROPORTIONS DE PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE MONOPARENTAL AVEC DEUX ENFANTS OU PLUS (4A) ET POIDS DES « PAUVRES » PARMIS CES MÉNAGES (4B) SELON LE DÉPARTEMENT DE FRANCE MÉTROPOLITAINE (1^{ER} JANVIER 2008)



Sources : Insee-RRP, EBF.

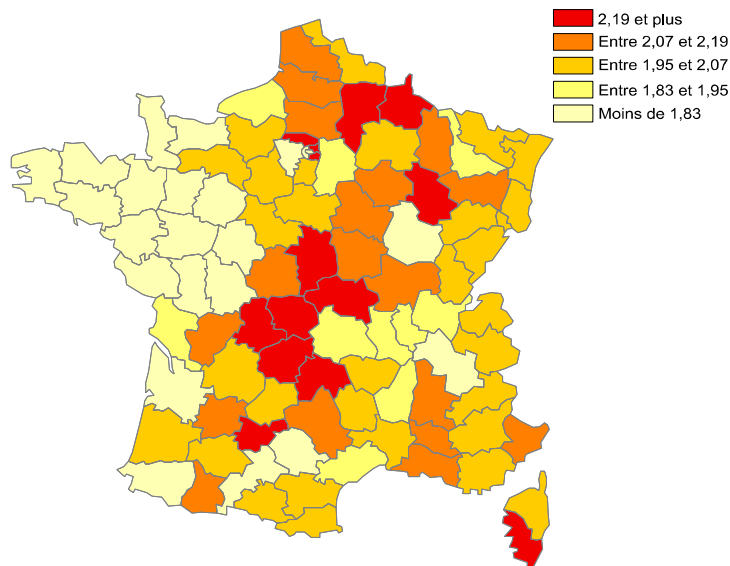
Traitement : Christophe Zaepfel - Réalisé avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr/>).

Il s'agit maintenant de resituer la pauvreté des grands ménages dans les contextes départementaux, et de démêler ce qui relève d'une « surpauvreté » relative des ménages de grande taille, d'une part, de la géographie de la pauvreté dans les départements français telle qu'elle a été présentée sur la figure 1, d'autre part. Il convient ainsi de déterminer si les grands ménages sont plus pauvres que les autres dans tous les départements, et si oui, de mesurer l'ampleur de cette « surpauvreté ». Pour cela, on calcule **un indicateur de « surpauvreté »** en rapportant la proportion de ménages pauvres selon le type (couples avec trois enfants ou plus et ménages monoparentaux avec deux enfants ou plus) à la proportion standardisée de ménages pauvres¹ qui, par définition, sera dénuée d'effet de structure par taille et par type de ménage.

¹ Nous l'avons vu, les ménages monoparentaux et les ménages constitués d'un couple avec un grand nombre d'enfants présentent des revenus par unité de consommation plus faibles que les autres types de ménage. Dès lors, pour assurer la comparaison des départements entre eux, les méthodes de standardisation directe s'imposent. Ainsi, les valeurs standardisées s'appuient sur une structure type de l'ensemble des ménages, en l'occurrence celle de la France métropolitaine dans sa globalité. Les résultats sont bien sûr assez proches de ceux obtenus avec les proportions brutes.

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, l'indicateur de « surpauvreté » parmi les couples avec trois enfants ou plus¹ est de 1,94. Ces grands ménages sont donc près de deux fois plus souvent « pauvres » que la moyenne. Dans tous les départements, ils sont proportionnellement plus nombreux à être en situation de pauvreté que les autres (figure 5). Les valeurs les plus faibles, aux alentours de 1,3, sont observées en Ile-et-Vilaine, en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire. De façon générale, les valeurs sont peu élevées dans le Grand-Ouest. À l'inverse, elles sont importantes (supérieures à 2,2) dans des départements peu urbanisés tels que le Cantal ou la Creuse, mais aussi en Seine-Saint-Denis, dans les Ardennes ou l'Aisne.

FIGURE 5 : INDICATEUR DE « SURPAUVRETÉ » PARMIS LES COUPLES AVEC TROIS ENFANTS OU PLUS PAR DÉPARTEMENT - 1^{ER} JANVIER 2008



Sources : Insee-RRP, EBF.

Traitement : Christophe Zaepfel - Réalisé avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr/>).

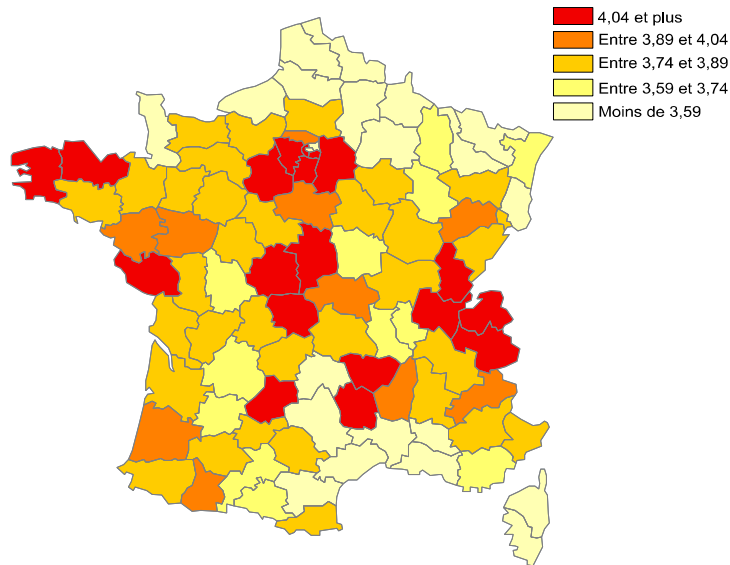
Le coefficient de corrélation entre l'indicateur de « surpauvreté » et la valeur du premier décile de niveau de vie est de $-0,54$ *** pour l'ensemble des départements. Pour la corrélation avec le taux de pauvreté, la valeur est de $+0,55$ ***. Plus le niveau de pauvreté globale d'un département sera élevé, plus la fréquence de la pauvreté parmi les ménages constitués d'un couple avec trois enfants ou plus pauvres sera supérieure à la moyenne du département.

L'indicateur de « surpauvreté » des ménages monoparentaux comptant deux enfants ou plus « pauvres » est de 3,73. La « surpauvreté » est donc encore plus prononcée que pour les grands ménages constitués d'un couple avec enfants. Partout en France métropolitaine, les grands ménages monoparentaux sont plus pauvres que la moyenne. Dans les départements où

¹ Rappelons qu'il est égal au rapport entre la proportion des ménages de ce type identifiés comme « pauvres » et la proportion globale de ménages pauvres.

le poids global des ménages « pauvres » est le plus fort, la proportion de « pauvres » parmi les ménages monoparentaux avec deux enfants ou plus s'écarte moins fortement de la proportion standardisée de ménages pauvres : le facteur multiplicatif est ainsi inférieur à 3,3 dans le Nord, le Pas-de-Calais ou la Haute-Corse (figure 6). À l'inverse, dans les départements les plus aisés, ce facteur est plus élevé, notamment supérieur à 4,2 dans l'Ain, les Yvelines, l'Essonne ou les départements savoyards.

FIGURE 6 : INDICATEUR DE « SURPAUVRETÉ » PARMI LES MÉNAGES MONOPARENTAUX AVEC DEUX ENFANTS OU PLUS PAR DÉPARTEMENT (1^{ER} JANVIER 2008)



Sources : Insee-RRP, EBF.

Traitement : Christophe Zaepfel - Réalisé avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr/>).

Pour l'ensemble des départements métropolitains, le coefficient de corrélation entre l'indicateur de « surpauvreté » et le premier décile de niveau de vie est de + 0,61 *** ; entre l'indicateur de « surpauvreté » et le taux de pauvreté, il est de - 0,60 ***. Plus le niveau de pauvreté globale est faible dans un département, plus l'écart entre la proportion de grands ménages monoparentaux pauvres et la proportion globale de ménages pauvres est important.

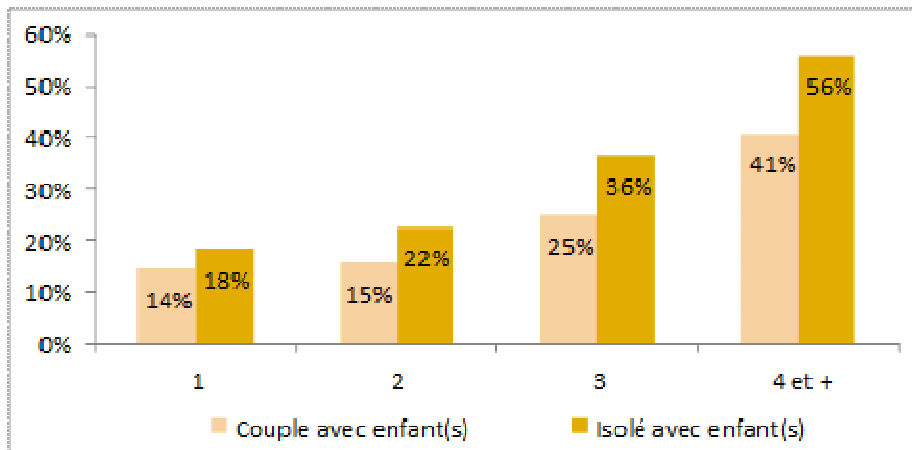
Des effets complexes de la taille des ménages

Cela peut apparaître comme une évidence : plus le nombre de personnes à charge sera important, plus le nombre d'unités de consommation par lequel diviser le revenu sera conséquent, et donc plus le revenu par unité de consommation sera faible. Comme il n'est *a priori* pas avéré que les ménages les plus aisés ont un plus grand nombre d'enfants que les autres, il paraît assez logique que la proportion de ménages « pauvres » soit plus importante pour les ménages de grande taille que pour les autres, et pour les grands ménages monoparentaux en particulier.

Néanmoins, il convient d'émettre quelques hypothèses quant à des facteurs sous-jacents : le fait d'avoir un nombre important d'enfants à charge peut, pour une personne en

emploi, représenter un coût financier (modes de garde notamment) et de temps, susceptibles de contraindre le monoparent ou l'un des membres du couple à renoncer à travailler ou à opter pour un emploi à temps partiel. Dès lors, le revenu à diviser par le nombre important d'unités de consommation se trouve encore amoindri.

FIGURE 7 : PROPORTIONS STANDARDISÉES DE PERSONNES DE RÉFÉRENCE OU DE CONJOINTS SANS EMPLOI PARMIS LES 15-64 ANS NON SCOLARISÉS ET NON RETRAITÉS AU 1^{ER} JANVIER 2008, SELON LE TYPE DE MÉNAGE ET LE NOMBRE D'ENFANTS



Lecture : la proportion standardisée par groupe d'âges de référent ou de conjoint de ménage sans emploi est de 14 % pour les couples ayant un enfant à charge
Traitement : Christophe Zaepfel.

Sources : Insee-RRP.

L'hypothèse est très clairement vérifiée ici (figure 7) : la proportion d'adultes sans emploi est nettement plus importante dans les ménages comptant trois enfants ou plus que dans ceux en comptant un ou deux. L'écart est encore plus prononcé pour les ménages monoparentaux, pour lesquels le poids des sans-emploi est toujours plus élevé qu'au sein des couples avec enfant(s), quel que soit le nombre d'enfants considéré. Par ailleurs, la proportion d'adultes travaillant à temps partiel est également plus élevée dans les ménages comptant un grand nombre d'enfants : ainsi, 32 % des monoparents actifs occupés ayant trois enfants ou plus dans leur ménage travaillent à temps partiel, contre 20 % des monoparents dont le ménage compte un enfant.

Pour évoquer un facteur encore moins immédiat, des travaux ont mis en évidence le fait que les femmes les moins diplômées ont en moyenne plus d'enfants que les autres (Davie et Mazuy, 2010). Or, l'absence de diplôme apparaît justement très liée au sous-emploi : ainsi, la proportion standardisée par âge de personnes sans emploi est près de deux fois plus forte pour les non-diplômés que pour les diplômés (Zaepfel, 2012), tandis que les non-diplômés sont également surreprésentés parmi les travailleurs pauvres (Léon, 2010). Se dessine donc ici un cumul de difficultés concernant certains ménages : un nombre important d'unités de consommation par lequel diviser le revenu du ménage, et un handicap considérable pour faire augmenter celui-ci.

Nous l'avons vu, plus la pauvreté globale est forte dans les départements, plus la pauvreté des grands ménages est fréquente. Si la géographie de la vulnérabilité socio-économique joue un rôle prépondérant, il convient néanmoins d'expliquer, à la lumière des facteurs évoqués ci-dessus, les valeurs obtenues pour les indicateurs de « surpauvreté » des grands ménages (figures 5 et 6). Moins grande est la pauvreté dans un département, plus prononcée est la « surpauvreté » relative des grands ménages monoparentaux. Ces ménages ne comprennent, pour une large majorité, qu'une personne susceptible d'être active occupée, pour un nombre d'unités de consommation supérieur à 1,6. De ce fait, une proportion importante d'entre eux est en situation de pauvreté, et les valeurs varient assez peu d'un département à l'autre. Ainsi, alors que le coefficient de variation de la proportion de ménages pauvres est de 0,17 pour l'ensemble des ménages et de 0,23 pour les couples avec trois enfants ou plus, il n'est que de 0,11 pour les ménages monoparentaux de grande taille. Cela explique en partie la forte « surpauvreté » de ces ménages dans les départements les plus aisés (figure 6), et le fait que celle-ci ne découle pas particulièrement d'une géographie générale de la pauvreté. De façon schématique, la proportion de grands ménages monoparentaux « pauvres » varie assez peu dans l'espace, et donc la valeur de l'indice de « surpauvreté » va essentiellement dépendre du dénominateur, la proportion globale standardisée de ménages pauvres. Or, celle-ci est, par définition, particulièrement faible dans les départements les plus aisés. Ces ménages constituent dans une certaine mesure des poches de pauvreté, forcément plus visibles dans des territoires où la vulnérabilité socio-économique est moins fréquente que la moyenne.

Le cas des grands ménages formés de couples avec au moins trois enfants est plus complexe : le niveau de « surpauvreté » est ici corrélé positivement au niveau global de pauvreté. Plus celle-ci est forte, plus l'écart entre sa fréquence parmi les grands ménages-couples avec enfants et sa fréquence globale est important. Ce constat peut en partie s'expliquer par la diversité de composition des grands ménages couples avec enfants : ils peuvent compter deux, un seul ou aucun actif occupé et trois, quatre enfants ou plus. Ainsi, dans des départements où l'indice de « surpauvreté » est fort, le poids des actifs occupés et des retraités parmi les référents ou les conjoints de grandes familles couples âgés de 15 à 64 ans est particulièrement faible. C'est le cas des Ardennes (66,2 % de personnes en emploi ou à la retraite contre 75,0 % pour l'ensemble de la France métropolitaine), de la Seine-Saint-Denis (66,8 %) ou de l'Aisne (67,5 %). À l'inverse, la part d'actifs occupés ou retraités est élevée dans des départements où l'indice de « surpauvreté » est inférieur à 1,5, comme l'Ille-et-Vilaine (85,4 %), le Maine-et-Loire (83,7 %) ou la Loire-Atlantique (83,4 %). Le poids des ménages ayant trois enfants ou plus varie aussi fortement selon les départements, étant élevé en Seine-Saint-Denis (30,4 % des ménages couples comptant 3 enfants ou plus, contre 22,3 % en moyenne), dans le Val-d'Oise (27,5 %) ou l'Aisne (25,7 %). Ces effets de structure au sein même de l'ensemble des grands ménage couples avec enfants peuvent avoir un impact sur la proportion de ménages pauvres du sous-groupe, et donc sur l'indice de « surpauvreté ». D'autres départements plus ruraux (Cantal, Creuse, Corrèze) présentent néanmoins des rapports élevés entre proportions de ménages « pauvres » parmi les couples avec trois enfants ou plus et proportions standardisées de ménages pauvres, sans que ces résultats puissent être

imputés à ces effets de structure. Dans ces départements, la « surpauvreté » des grands ménages monoparentaux est également forte. L'hypothèse peut donc être émise que les grands ménages constituent, de par le lien entre configuration et revenus des ménages, des poches de pauvreté, rendues visibles par une situation de pauvreté globale qui n'est pas particulièrement défavorable.

Conclusion

Les grands ménages présentent donc de faibles revenus par unité de consommation proportionnellement plus souvent que les autres. La fréquence de leur pauvreté dans les départements apparaît très liée à la géographie de la pauvreté globale de la France métropolitaine. Leur « surpauvreté » relative au sein des départements dépend néanmoins de la combinaison de certaines caractéristiques territoriales, ayant notamment trait aux comportements démographiques et au marché de l'emploi. Cette conclusion aurait pu être obtenue en utilisant notamment les données de la Direction générale des impôts, portant sur la distribution du revenu fiscal par unité de consommation selon la taille du ménage. Néanmoins, le recours aux données de l'enquête Budget de famille a permis d'affiner le constat, et en particulier de mettre en lumière les différences entre ménages monoparentaux et couples avec enfants. En outre, à l'aide de ce croisement de sources, le travail présenté ici peut être décliné à des échelles géographiques infra-départementales.

Les ménages monoparentaux comptant deux enfants ou plus et les couples avec enfants comptant trois enfants ou plus regroupent 40 % de l'ensemble des enfants de France métropolitaine en 2008. Néanmoins, cette proportion varie assez fortement dans l'espace, étant notamment de plus de 45 % dans des départements comme le Nord, le Pas-de-Calais ou la Seine-Saint-Denis. Les grands ménages sont donc surreprésentés dans ces départements, et leur « surpauvreté » y est marquée, même si elle n'est pas forcément aussi prononcée qu'ailleurs. Le lien entre revenu du ménage et trajectoire scolaire mis en évidence dans certains travaux (Murat, 2009) vient inévitablement compléter ce constat, pour donner des perspectives assez sombres quant au maintien de la pauvreté dans ces territoires, mais également pour éclairer la situation de zones géographiques clairement identifiées par une concentration de difficultés socio-économiques importante dans le contexte de la France métropolitaine.

Bibliographie

- DAMON J., 2012, « Mesurer la pauvreté pour l'éliminer », Field Actions Science Reports, Special Issue n° 4: *Fighting Poverty, between market and gift*, p. 107-112.
- DAVIE E. et MAZUY M., 2010, « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Population-F*, n° 65(3), p. 421-474.
- LÉON O., 2010, « Pauvreté : différents profils de régions et départements », in Insee, *La France et ses régions. Édition 2010*, Paris, Insee, coll. « Insee Références », p. 18-28.

MAURIN É., 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées ».

MURAT F., 2009, « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », Insee, *Économie et statistique*, n^{os} 424-425, p. 103-124.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1995, *Rapport du sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995)*, ONU.

ZAEPFEL CH., 2012, « Démonographie de la précarité et de la pauvreté », thèse de doctorat, Université Montesquieu Bordeaux-IV.

ZAEPFEL CH. et BERGOUIGNAN CH., parution à venir : « Effet de mesure de la déformation de la relation population-logement selon les territoires », *Cahiers de démographie locale*.